



Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. Le présent rapport donne un aperçu de la collaboration de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) avec l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autres organisations intergouvernementales. La collaboration de l'OMS avec l'ONU, dont le Bureau de l'OMS auprès de l'ONU assure la coordination, fait partie intégrante du rôle de coordonnateur de l'action internationale de santé qui est celui de l'OMS et contribue à l'harmonisation des activités de gouvernance de la santé au niveau mondial, tout en facilitant l'application cohérente des normes et critères de l'OMS. Les résultats obtenus grâce à l'étroite collaboration entre l'OMS et le système des Nations Unies pour le développement témoignent des bénéfices de la réforme des Nations Unies pour l'OMS, y compris pour ses États Membres.

Collaborer avec le système des Nations Unies en vue de mener des actions humanitaires coordonnées et renforcées, y compris face à la pandémie de COVID-19

2. Les priorités de l'OMS dans le domaine humanitaire sont restées étroitement liées à celles du Comité permanent interorganisations (CPI) et de ses membres. Le CPI est la plus ancienne et la plus haute instance de coordination humanitaire du système des Nations Unies. L'OMS a continué d'œuvrer en étroite collaboration avec les partenaires du CPI dans des domaines tels que la communication sur les risques au niveau communautaire, ainsi que la supervision et la logistique, l'objectif étant de garantir que les systèmes de santé des pays où le CPI mène des activités soient soutenus et renforcés, notamment par le biais de partenariats dans des secteurs étroitement liés à la santé, tels que la nutrition, la sécurité alimentaire ainsi que l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH).

3. Les discussions entre les plus hauts responsables du système des Nations Unies sont régulièrement éclairées par les travaux de l'OMS. Celle-ci participe régulièrement aux réunions de la haute direction organisées par le Secrétaire général de l'ONU, y compris aux réunions du Comité exécutif, du Comité des adjoints et du Conseil de direction. L'OMS est la principale entité chargée de coordonner l'Équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la COVID-19, dont elle est à l'initiative. Elle a régulièrement été invitée à informer le Comité des adjoints et le Comité exécutif des problématiques nouvelles et des aspects clés de la riposte à la pandémie de COVID-19, notamment à leur communiquer des informations sur l'approvisionnement en vaccins. Elle prend part à des discussions sur d'autres thématiques également, la mobilisation et l'action autour de problématiques spécifiques par exemple, notamment dans le cadre du Groupe de travail des Nations Unies sur les risques biologiques, qui a été établi en application d'une décision du Comité exécutif du Secrétaire général en août 2020. Ce mécanisme interorganisations a pour but de renforcer la capacité des entités des Nations Unies à faire

face aux événements biologiques naturels, accidentels et délibérés de façon plus cohérente et coordonnée. L'OMS copréside ce groupe de travail aux côtés du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU.

4. En sa qualité de membre du Comité consultatif du Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, créé par le Secrétaire général, l'OMS a joué un rôle moteur et a apporté son appui dans les domaines suivants : élaboration de propositions et évaluations par les pays, problématiques liées au genre et gestion des données. En outre, l'OMS a participé à l'évaluation menée par le Secrétaire général de l'ONU.

5. L'OMS a été un partenaire clé du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires dans le contexte de la mise en œuvre du Plan de réponse humanitaire global COVID-19. En tant que chef de file du Groupe sectoriel pour la santé dans le cadre de l'action humanitaire des Nations Unies, l'OMS est à la tête des efforts visant à intégrer et à mettre en œuvre l'action de santé publique face à la pandémie de COVID-19. Les bureaux de pays de l'OMS ont fait état d'un renforcement des rôles de coordination et de la visibilité au sein des équipes de pays des Nations Unies dans le contexte de la pandémie.

6. L'OMS codirige l'Équipe spéciale multilatérale des dirigeants chargée des vaccins, des traitements et des produits de diagnostic contre la COVID-19, une initiative conjointe du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce qui vise à appuyer le déploiement d'outils de lutte contre la COVID-19, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, en tirant parti de mécanismes financiers et commerciaux multilatéraux. Elle appuie les objectifs du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et des initiatives complémentaires, en particulier l'approvisionnement en vaccins contre la COVID-19. L'Équipe spéciale a œuvré en étroite collaboration avec le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, le Fonds africain pour l'acquisition des vaccins et les fabricants de vaccins afin de stimuler l'approvisionnement en vaccins dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. L'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont nommé conjointement un coordonnateur principal pour l'approvisionnement en vaccins contre la COVID-19 à l'échelle mondiale en vue de soutenir comme il se doit les pays dans leurs campagnes de vaccination.

7. L'OMS collabore étroitement avec le Secrétariat des Nations Unies et les entités du système des Nations Unies en vue de promouvoir l'action humanitaire et la communication de crise, notamment de combattre le flux d'informations fausses et trompeuses entourant la pandémie de COVID-19 et la vaccination.

Collaborer avec le système des Nations Unies pour faire progresser l'action sanitaire et atteindre les objectifs de développement durable

8. Dans le cadre des discussions menées au sein des principaux organes des Nations Unies, notamment le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, l'OMS a apporté son appui aux États Membres sur des questions ayant trait aux changements climatiques, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, au commerce et au développement, à l'éradication de la pauvreté et à la protection sociale, au vieillissement, aux maladies tropicales négligées et aux maladies rares, à l'équité en matière d'accès aux vaccins contre la COVID-19, à la jeunesse, au genre, au handicap, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, aux migrants, au maintien de la paix et à la désinformation. En 2021, l'OMS a œuvré aux côtés du Président du Conseil économique et social à l'organisation d'une réunion ministérielle de haut niveau sur le thème « un vaccin pour tous », à laquelle elle a pris part. Elle a fourni des orientations techniques tout au long du processus d'adoption de différentes résolutions des organes de l'ONU, notamment de la résolution 75/310 de l'Assemblée générale intitulée « Vision pour

toutes et tous : accélérer l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable », dans laquelle l'Assemblée générale encourage l'adoption d'une approche de la santé oculaire qui associe l'ensemble des pouvoirs publics, et de la résolution 75/273 de l'Assemblée générale intitulée « Prévention mondiale de la noyade », dans laquelle l'Assemblée générale proclame le 25 juillet Journée mondiale de prévention de la noyade et invite l'OMS à contribuer aux efforts de prévention de la noyade des États Membres et à coordonner l'action des entités des Nations Unies en la matière. L'OMS a par ailleurs apporté son appui technique sur la question de la sécurité routière dans le cadre de la résolution 75/308 de l'Assemblée générale intitulée « Portée, modalités, format et organisation de la réunion de haut niveau sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde », dans laquelle le leadership et le rôle de l'OMS dans la préparation et la mise en œuvre de la résolution sont mis en lumière. L'OMS a en outre apporté un appui substantiel au processus d'adoption de la résolution 75/315 de l'Assemblée générale intitulée « Portée, modalités, format et organisation de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle », dans laquelle l'Assemblée générale demande que la prochaine réunion de haut niveau se tienne au cours du débat général de sa soixante-dix-huitième session, et qu'un accord préalable soit trouvé au sujet d'une déclaration politique. L'OMS a fourni des orientations techniques dans le cadre des négociations portant sur la résolution 75/284 de l'Assemblée générale intitulée « Déclaration politique sur le VIH et le sida : mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030 ». Les processus d'adoption de la résolution 75/328 sur le paludisme et de la résolution 75/130 sur la santé mondiale et la politique étrangère ont également été soutenus par l'OMS.

9. L'étroite coopération de l'OMS avec le Bureau du Secrétaire général, le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et le Bureau de la présidence du Conseil économique et social, ainsi qu'avec plusieurs groupes d'amis dirigés par des États Membres, permet de garantir qu'au sein du système des Nations Unies et ce, au plus haut niveau, il soit accordé une attention particulière aux aspects prioritaires de la santé publique. En 2021, l'OMS a aidé le Président de l'Assemblée générale à organiser un dialogue interactif de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens, dans le cadre duquel un appel à l'action a été adressé à toutes les parties prenantes, ainsi qu'une manifestation d'appui à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde. Elle s'est employée, aux côtés du Président de l'Assemblée générale, à organiser le débat thématique de haut niveau intitulé « Galvanizing Momentum for Universal Vaccination » en avril 2022, auquel elle a participé. Le Bureau de l'OMS auprès de l'ONU réunit régulièrement tout un éventail de partenaires à New York pour examiner de près l'action sanitaire à mener, et fournit un appui technique et stratégique aux groupes d'amis des Nations Unies qui plaident en faveur de la couverture sanitaire universelle, de la solidarité en matière de sécurité sanitaire mondiale, de la santé mentale et du bien-être, de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, de la prévention des noyades, des personnes âgées et de la vision. L'OMS a collaboré avec le groupe d'amis s'intéressant aux questions sanitaires pour favoriser un renforcement du langage sanitaire dans les résolutions pertinentes des organes des Nations Unies. En outre, avec le soutien de l'OMS, deux nouveaux groupes d'amis ont été instaurés : a) un groupe d'amis en soutien aux services WASH dans les établissements de soins de santé, coprésidé par la Hongrie et les Philippines, l'objectif étant de sensibiliser aux services WASH dans les établissements de soins de santé et de susciter un intérêt pour ces services ; et b) un groupe d'amis en soutien à la riposte aux maladies tropicales négligées, coprésidé par le Brésil, l'Inde, l'Indonésie et le Sénégal, l'objectif étant de favoriser une prise de conscience, de créer des coalitions, d'imprimer un élan politique, et de mobiliser des ressources destinées à maîtriser et à vaincre ces maladies. Le Bureau de l'OMS auprès de l'ONU tient lieu de secrétariat à ces deux nouveaux groupes d'amis.

10. L'OMS a participé activement aux travaux du Conseil économique et social et à ses sessions thématiques. Elle a par exemple participé aux activités : de la Commission du développement social, notamment par le biais d'une manifestation parallèle visant à promouvoir la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé et sa corrélation avec les droits humains ; aux activités de la Commission de la population et du développement, notamment par le biais de sessions thématiques sur

la sécurité alimentaire et la nutrition organisées en amont du Sommet sur les systèmes alimentaires ; aux activités du forum sur le financement du développement, notamment par le biais de contributions au rapport annuel de l'équipe spéciale interinstitutions et d'une manifestation parallèle sur le financement durable de la santé ; et aux activités de la Commission de la condition de la femme, notamment par le biais de plusieurs événements parallèles sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, Beijing+25 et les personnels de santé et de soins, et la réunion ministérielle de haut niveau susmentionnée sur le thème « un vaccin pour tous », dans le cadre de laquelle des questions clés liées à l'accès au vaccin contre la COVID-19 ont été examinées. L'OMS a par ailleurs collaboré avec le forum de la jeunesse du Conseil économique et social, notamment dans le cadre de deux sessions du programme officiel axées sur les thématiques suivantes : l'avancée des technologies dans les domaines de la santé et de l'éducation ; les jeunes en situation de handicap ; et la santé et le bien-être des adolescents ainsi que leur rôle dans la riposte à la COVID-19 et pendant la phase de relèvement. La quatorzième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées comprenait trois événements parallèles, qui étaient axés sur les personnes handicapées dans les situations d'urgence humanitaire, l'inclusion dans la société et l'accès à l'éducation pendant la pandémie de COVID-19. L'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles est dirigée par l'OMS et réunit les entités des Nations Unies ainsi que des organisations intergouvernementales autour de l'objectif d'aider les gouvernements à atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées aux maladies non transmissibles.

11. L'OMS a participé au débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social, qui a permis d'examiner la façon dont la réforme du système des Nations Unies pour le développement avait contribué à renforcer la coopération, la coordination et la collaboration entre les entités membres dans le monde entier. Elle a par ailleurs pris une part active aux travaux du forum politique de haut niveau – la principale instance politique et technique du système des Nations Unies pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 –, qui se réunit chaque année sous les auspices du Conseil économique et social et tous les quatre ans sous l'égide de l'Assemblée générale.

12. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable rassemble les principaux représentants des entités des Nations Unies directement associés à la mise en œuvre du Programme 2030. Il a pour objectif de maximiser l'impact des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement sur le développement durable, en particulier au niveau des pays. Au sein du groupe restreint chargé des activités opérationnelles, les membres de la direction de l'OMS contribuent régulièrement aux modalités de travail du système des Nations Unies pour le développement. Le Comité de haut niveau des Nations Unies sur les programmes est le principal mécanisme chargé de la coordination à l'échelle du système et de la cohérence des politiques dans les domaines qui touchent aux programmes. Il est comptable envers le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) de la promotion de la cohérence, de la coopération et de la coordination sur les questions d'intérêt stratégique pour le système des Nations Unies. L'OMS contribue à cinq des sept axes de travail du Comité de haut niveau.

13. Au titre du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, il existe maintenant 13 entités multilatérales (appartenant ou non au système des Nations Unies) qui s'emploient conjointement à aider les pays à amorcer une reprise post-COVID-19 équitable et résiliente, afin que ceux-ci puissent progresser une fois de plus vers la réalisation des cibles liées à la santé des objectifs de développement durable et jeter les bases d'économies et de sociétés prospères et stables. La mise en œuvre du Plan d'action mondial a été étendue à 51 pays. Un cadre de suivi du Plan d'action mondial a été élaboré pour mesurer les progrès accomplis dans la façon dont les entités coopèrent au niveau des pays. Ce plan d'action a permis de mieux faire concorder des intérêts disparates et convergents dans le paysage sanitaire mondial, notamment par l'intégration de l'initiative

Toutes les femmes, tous les enfants/le partenariat H6, ainsi que par la coopération avec le projet de collaboration sur les données de santé (Health Data Collaborative) et les mécanismes de lutte contre la COVID-19. En outre, l'OMS est membre du SDG Strategy Hub, hébergé par le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, qui rassemble un réseau de partenaires œuvrant à la promotion du développement durable à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies afin de faire mieux connaître les objectifs de développement durable et d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

Favoriser les progrès réalisés dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

14. L'OMS contribue à la mission d'appui essentielle des équipes de pays des Nations Unies, facilitée par les coordonnateurs résidents, afin de répondre aux besoins des pays dans les domaines du développement, de l'action d'urgence et de l'action humanitaire. Elle joue un rôle clé au sein de ces équipes en concourant à renforcer les résultats sanitaires des activités conjointes des Nations Unies, afin de favoriser la concrétisation de l'objectif 3 et des autres objectifs de développement durable liés à la santé, de définir des priorités et des approches sanitaires communes à intégrer aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de contribuer aux bilans communs périodiques de pays. En outre, le personnel de l'OMS au niveau des pays participe aux groupes thématiques des Nations Unies sur le genre, les droits humains, la réduction des risques de catastrophe, l'environnement et les changements climatiques, la nutrition et la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, l'accès aux services sociaux et la protection sociale.

15. Le Cadre de gestion et de responsabilité est un instrument destiné à orienter les activités des entités du système de développement durable des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial, et à faciliter la coordination de ces activités. En septembre 2021, une version révisée de ce cadre a été approuvée par les principaux représentants du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Dans le Cadre de gestion et de responsabilité sont décrits les attributions, les rôles et responsabilités, les modalités de collaboration et l'organisation des travaux des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, des plateformes de collaboration régionales et des coalitions thématiques, ainsi que du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et de son groupe restreint. Le Bureau de l'OMS auprès de l'ONU a encadré plusieurs séances d'orientation et a élaboré, à l'intention des responsables de bureaux de l'OMS dans les pays, les territoires et les régions, un document d'orientation sur le Cadre révisé afin d'en faciliter la mise en œuvre.

16. L'OMS œuvre en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies au niveau mondial par l'intermédiaire du coordonnateur résident/de l'équipe spéciale chargée de la gestion de la performance de l'équipe de pays, notamment en organisant des séances d'orientation à l'intention des nouveaux coordonnateurs. En 2021 et au premier trimestre 2022, 20 coordonnateurs résidents nouvellement nommés ont été informés des priorités, de la structure de gouvernance et des méthodes de travail de l'OMS. Au niveau régional, l'OMS a participé activement aux plateformes de collaboration régionales des Nations Unies et a contribué aux activités des centres de gestion des connaissances et aux processus de gestion du changement.

17. Le Groupe des innovations institutionnelles, qui relève du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, supervise les composantes de la réforme des Nations Unies qui ont trait aux activités d'appui – connues sous le nom de « programme d'efficacité » –, et encadre les activités des équipes spéciales subsidiaires s'articulant autour des axes suivants : stratégie relative aux activités d'appui, centres de services partagés au niveau local (que l'on appelait auparavant les services de soutien communs), partage des locaux, centres de services partagés et communication sur l'efficacité. L'OMS est membre du Groupe des innovations institutionnelles et contribue aux activités de toutes ses équipes spéciales subsidiaires.

18. L'OMS participe également aux dispositifs de partage des coûts du système des Nations Unies pour le développement. Les contributions des entités des Nations Unies sont calculées selon une formule en trois étapes qui prend en compte : i) une somme annuelle de base ; ii) les dépenses de l'entité ainsi que le nombre de membres dont son personnel est constitué ; et iii) la participation aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau des pays. Sur cette base, l'allocation de l'OMS pour 2022-2023, Organisation panaméricaine de la Santé comprise, s'est élevée à 8 341 143 dollars des États-Unis (USD), soit 10,77 % de la part totale (ce qui représente une augmentation de 1 363 033 USD par rapport à l'allocation pour la période 2019-2021). Cela fait de l'OMS le troisième plus grand contributeur (après le Secrétariat des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement) au système des Nations Unies pour le développement. En tant qu'institution spécialisée dont une part importante du budget et des ressources est consacrée à la conduite de travaux normatifs aux niveaux mondial et régional, l'OMS a fait valoir que son allocation devait être réajustée et que ses dépenses devaient être examinées au titre de l'action mondiale et de l'assistance spécialisée.

19. L'OMS s'appuie sur des mécanismes de financement communs, notamment des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, pour favoriser la cohérence et l'efficacité des activités menées par les entités des Nations Unies pour appuyer la réalisation des objectifs mondiaux et nationaux de développement, notamment apporter une aide efficace dans les situations de crise et d'après-crise. Le Bureau de l'OMS auprès de l'ONU, en association avec le Département Mobilisation coordonnée des ressources et les bureaux régionaux, a organisé une série d'exercices de renforcement des capacités à l'intention des représentants de l'OMS pour garantir un meilleur accès aux ressources mises en commun. L'OMS héberge actuellement trois fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (résistance aux antimicrobiens, agents de santé, maladies non transmissibles et santé mentale). En outre, le programme conjoint pour la santé mentale des adolescents a été lancé en collaboration avec l'UNICEF en 2021. Au cours de cette même année, un total de 35 millions USD provenant de fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ont été transférés à l'OMS au titre des ressources mises en commun. Depuis 2015, l'OMS a par ailleurs participé à 43 fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.

20. L'OMS a contribué à l'enquête annuelle 2021 des entités des Nations Unies sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et de la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies. L'enquête contient 125 questions sur la contribution de l'OMS au Programme 2030 ; les mesures prises pour garantir la collaboration avec le système redynamisé des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération ; la mise en œuvre du Cadre de gestion et de responsabilité ; l'harmonisation et la simplification des pratiques de fonctionnement ainsi que la surveillance des résultats à l'échelle du système ; et le renforcement de la gestion axée sur les résultats, des partenariats et du financement.

21. L'OMS soutient pleinement le pacte de financement des Nations Unies en tant que mécanisme pour contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030. Elle respecte l'engagement qu'elle a pris d'accélérer l'obtention de résultats sur le terrain, d'améliorer la transparence et la responsabilisation et d'accroître l'efficacité. Parmi les exemples de progrès réalisés, on peut citer l'alignement de toutes les stratégies de coopération de l'OMS avec les pays sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; le renforcement de la procédure de communication d'informations et de la transparence grâce aux améliorations continues apportées au portail du budget programme ; la publication de données conformes aux critères établis dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide ; la communication au CCS de données financières et de données sur les dépenses liées aux objectifs de développement durable ; et la communication d'informations relatives au niveau d'efficacité atteint au Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies. On trouvera en annexe au présent rapport de plus amples informations sur la mise en œuvre du pacte de financement.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

22. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

COLLABORATION DE L'OMS À L'INTÉRIEUR DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

DONNÉES DE L'OMS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE FINANCEMENT DES NATIONS UNIES

Partie I : Engagements de l'OMS

Engagements intéressant l'OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l'OMS pour 2021	Données explicatives sur la méthodologie/l'approche
Obtenir plus rapidement des résultats sur le terrain			
1.¹ Renforcer la coopération axée sur les résultats au niveau national	<i>Part d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable consacrant au moins 15 % de leurs dépenses de développement à des activités conjointes ; référence (2017) : 9/29, soit 31 % ; cible (2021) : 75 %.</i>	Le système actuel ne rend pas compte de ces données, cependant les informations communiquées sur les activités au niveau des pays (par exemple le rapport sur la présence dans les pays de 2021) indique que les activités conjointes représentent plus de 62 % du total.	L'OMS est en train de remplacer son progiciel de gestion intégré. L'Organisation va collaborer avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies pour voir s'il serait possible d'intégrer le suivi de la réforme des Nations Unies aux fonctionnalités de ce système.
	<i>Pourcentage de coordonnateurs résidents qui indiquent qu'au moins 75 % des descriptifs de programme de pays sont alignés sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans leur pays ; référence (2017) : à définir ; cible (2021) : 100 %.</i>	L'OMS recommande que toutes ses stratégies de coopération avec les pays soient alignées sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.	Les rapports relatifs au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable se fonderont sur l'enquête menée auprès des coordonnateurs résidents par le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies. Le système de rapports de l'OMS s'appuiera sur le rapport sur la présence dans les pays, publié tous les 2 ans et présenté à l'Assemblée de la Santé.

¹ Les engagements sont numérotés suivant le pacte de financement des Nations Unies (A/74/73/Add.1-E/2019/4/Add.1). Certains engagements ne sont pas présentés ici, soit parce que l'OMS n'est pas censée en rendre compte (par exemple, car ils relèvent de la compétence du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ou du Bureau de la coordination des activités de développement), soit parce que l'Organisation est en train d'élaborer des systèmes de suivi appropriés pour eux.

Engagements intéressant l’OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l’OMS pour 2021	Données explicatives sur la méthodologie/l’approche
<p>2. Accroître la collaboration sur les évaluations conjointes ou indépendantes à l’échelle du système pour améliorer l’appui des Nations Unies sur le terrain</p>	<p><i>Pourcentage des bureaux d’évaluation du Groupe des Nations Unies pour le développement durable participant à des évaluations conjointes ou indépendantes à l’échelle du système ;</i> <i>référence (2018) : 10/35 (29 %) ont pris part à des évaluations conjointes ;</i> <i>cible (2021) : 75 % des bureaux d’évaluation devront avoir participé à une évaluation conjointe ;</i> <i>référence (2018) : 7/35 (20 %) ont participé à une évaluation conjointe ou indépendante à l’échelle du système ;</i> <i>cible (2021) : 50 % des bureaux d’évaluation devront avoir participé à au moins une évaluation conjointe ou indépendante à l’échelle du système.</i></p>	<p>Oui.</p> <p>Le Bureau de l’évaluation de l’OMS a participé à plusieurs évaluations conjointes ou indépendantes à l’échelle du système, ce qui inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la gestion, aux côtés de la Fondation des Nations Unies, de l’évaluation conjointe du Fonds de solidarité pour la riposte à la COVID-19 ; • l’évaluation de la coordination interinstitutionnelle des mesures sanitaires et socioéconomiques prises face à la COVID-19 (en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et le groupe de direction pour l’évaluation interinstitutions de l’action humanitaire) ; • l’évaluation indépendante des activités menées par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida auprès de populations clés au niveau des pays (participation au groupe de gestion de l’évaluation) ; • la synthèse de l’évaluation des travaux menés par les entités des Nations Unies et les banques de développement en vue de la réalisation de l’objectif de développement durable 6 (participation au groupe de référence pour l’évaluation) ; 	<p>Question à réponse binaire (oui/non).</p> <p>Utiliser la définition suivante du terme « évaluation indépendante à l’échelle du système » : « évaluation systématique et impartiale de la pertinence, de la cohérence, de l’efficacité, de l’efficacité, des résultats et de la durabilité des contributions conjointes des entités des Nations Unies en vue d’atteindre les objectifs et les cibles fixés dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030 ». Une évaluation conjointe suppose la participation d’au moins 2 entités des Nations Unies ; une évaluation indépendante à l’échelle du système suppose la participation de la majorité des entités des Nations Unies ayant un mandat lié au thème de l’évaluation.</p>

Engagements intéressant l'OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l'OMS pour 2021	Données explicatives sur la méthodologie/l'approche
		<ul style="list-style-type: none"> l'évaluation, à l'échelle du système, du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la riposte à la COVID-19 et le relèvement. 	
Améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité			
6. Clarifier les plans stratégiques et les cadres intégrés de résultats et de ressources présentés par les entités, ainsi que leurs rapports annuels sur les résultats obtenus au regard des dépenses	<i>Proportion d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui ont tenu au cours de l'année écoulée des dialogues structurés au sein de leurs organes directeurs sur le financement des résultats de développement convenus pour le nouveau cycle de planification stratégique ;</i> <i>référence (2017) : 17/27 (62 %) ;</i> <i>cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. L'OMS utilise 2 processus : i) le Comité du programme, du budget et de l'administration remplit une fonction comparable et le budget programme de l'OMS, son financement et son évolution sont un point permanent à l'ordre du jour du Comité ; et ii) les travaux du Groupe de travail sur le financement durable couvrent de manière plus approfondie la portée et l'ampleur que doivent avoir les dialogues structurés sur le financement.	Réponse binaire (oui/non) assortie d'un commentaire propre à l'entité en question concernant la teneur du dialogue (par exemple questions soulevées, futur ordre du jour, conformité avec le pacte de financement).
	<i>Plateforme en ligne centralisée et facile à utiliser qui présente des données ventilées sur les moyens de financement en place au niveau de l'entité et à l'échelle du système (oui/non) ;</i> <i>référence (2018) : sans objet ;</i> <i>cible (2020) : oui.</i>	Oui. L'OMS utilise le portail du budget programme.	Question à réponse binaire (oui/non).

Engagements intéressant l’OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l’OMS pour 2021	Données explicatives sur la méthodologie/l’approche
7. Améliorer la transparence et la communication d’informations au niveau des entités et du système dans son ensemble en mettant en corrélation les ressources et les résultats liés aux objectifs de développement durable	<i>Proportion d’entités du système des Nations Unies pour le développement qui communiquent individuellement des données financières au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ; référence (2017) : 27/39 (69 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. L’OMS présente chaque année ses données financières au CCS.	Question à réponse binaire (oui/non).
	<i>Proportion d’entités du système des Nations Unies pour le développement qui publient leurs données conformément aux normes internationales les plus strictes en matière de transparence</i>	Oui. Depuis 2017, l’OMS publie des données conformes aux normes de l’Initiative internationale pour la transparence de l’aide (IITA).	Oui/non et date du premier rapport.
	<i>Proportion d’entités du système des Nations Unies pour le développement actives au niveau des pays qui rendent compte au CCS des dépenses ventilées par pays ; référence (2017) : 18/39 (46 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. L’OMS présente chaque année au CCS des données financières ventilées par pays.	Question à réponse binaire (oui/non).
	<i>Proportion d’entités du système des Nations Unies pour le développement qui rendent compte des dépenses ventilées par objectif de développement durable ; référence (2017) : 6/29 entités (20 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. Dans les données soumises au CCS en 2019, l’OMS a présenté ses dépenses en les ventilant par objectif de développement durable et suivant le cube de données du système des Nations Unies.	Question à réponse binaire (oui/non).

Engagements intéressant l’OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l’OMS pour 2021	Données explicatives sur la méthodologie/l’approche
9. Rendre les évaluations institutionnelles et les rapports d’audit interne plus accessibles, dans la limite des règles et politiques en matière de publication de l’information établies par les organes directeurs en vigueur au moment de l’établissement des rapports	<i>Pourcentage des entités du système des Nations Unies pour le développement qui, si elles y sont autorisées conformément aux règles et politiques en matière de publication de l’information en vigueur, ont publié leurs évaluations internes sur le site Web du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation ; référence (2018) : 10/48 (21 %) ; cible (2019) : 100 %.</i>	Oui. Une fois disponibles, les évaluations de l’OMS sont publiées sur le site Web de l’Organisation.	Question à réponse binaire (oui/non).
	<i>Pourcentage des rapports d’audit interne publiés conformément aux règles et politiques en matière de publication de l’information établies par les organes directeurs compétents, qui peuvent être consultés sur une plateforme/un site Web des représentants des services d’audit interne des comptes des entités des Nations Unies prévu à cet effet, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles ; référence 2018 : 0 ; cible (2021) : 100 %.</i>	L’OMS s’engage à appuyer l’initiative des représentants des services d’audit interne des comptes des entités des Nations Unies (UN-RIAS). Ainsi, lorsque la plateforme sera disponible, elle utilisera cette voie pour mettre le rapport annuel du vérificateur intérieur des comptes (document qui couvre la vérification et les enquêtes) à disposition des organes directeurs de l’OMS. Commentaire : la plateforme UN-RIAS n’est pas disponible.	Question à réponse binaire (oui/non). Quand la plateforme UN-RIAS sera opérationnelle, des données supplémentaires seront communiquées concernant la publication des rapports de l’OMS par cette voie.
10. Accroître la visibilité des résultats obtenus grâce aux contributions volontaires aux ressources de base, aux contributions aux fonds communs et thématiques, et aux contributions des pays de programme	<i>Mention expresse des donateurs versant des contributions volontaires aux ressources de base ou des contributions aux fonds communs et thématiques, ainsi que des contributions des pays de programme dans les rapports annuels des équipes de pays des Nations Unies sur les résultats obtenus et dans les rapports mondiaux et par pays présentés par chaque entité (oui/non) ; référence (2018) : sans objet ; cible (2020) : oui.</i>	Oui. L’OMS présente chaque année des données sur les recettes par donateur. Les donateurs versant des contributions volontaires aux ressources de base sont présentés individuellement dans les données détaillées sur les recettes. Les contributions aux fonds communs et thématiques et les contributions des pays de programme sont présentées dans les données financières soumises au CCS.	Question à réponse binaire (oui/non).

Engagements intéressant l’OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l’OMS pour 2021	Données explicatives sur la méthodologie/l’approche
	<i>Mention expresse de chaque donateur dans tous les rapports sur les résultats présentés par les administrateurs des fonds communs et thématiques et par les bénéficiaires du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (oui/non) ; référence (2018) : sans objet ; cible (2020) : oui.</i>	Oui. Les produits sont présentés chaque année par fonds et par contributeur.	Question à réponse binaire (oui/non).
Gains d’efficacité			
11. Mettre en œuvre les objectifs du Secrétaire général concernant le regroupement des opérations afin de gagner en efficacité	<i>Partage des locaux ; référence (2017) : 430 locaux partagés (soit 17 % du nombre total de locaux) ; cible (2021) : 1000 locaux partagés (soit 50 % du nombre total de locaux).</i>	D’après le « rapport 2021 sur la présence de l’OMS dans les pays, territoires et zones », 19 % des bureaux de pays sont situés dans des locaux communs des Nations Unies.	Pourcentage des bureaux de l’OMS appartenant aux différentes catégories de locaux d’après le rapport sur la présence dans les pays. Des informations actualisées pour 2020 seront présentées une fois que le rapport 2021 sur la présence de l’OMS aura été finalisé.
	<i>Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui rendent compte à leurs organes directeurs des gains d’efficacité réalisés ; référence (2018) : 12/29 (41 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. L’OMS rend compte à ses organes directeurs des gains d’efficacité réalisés au regard des cibles d’efficacité de l’OMS, dans le rapport sur la mise en œuvre du budget programme.	L’OMS est en train de remplacer son progiciel de gestion intégré. L’Organisation va collaborer avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies pour voir s’il serait possible d’intégrer le suivi de la réforme des Nations Unies aux fonctionnalités de ce système.

Engagements intéressant l'OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l'OMS pour 2021	Données explicatives sur la méthodologie/l'approche
	<i>Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui ont signé la déclaration de reconnaissance mutuelle de haut niveau ; référence (2017) : 11/39 (28 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. L'OMS a signé la déclaration de reconnaissance mutuelle en 2018.	Question à réponse binaire (oui/non).
12. Mettre intégralement en œuvre les politiques et taux de recouvrement des dépenses approuvés et en rendre compte	<i>Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui rendent compte chaque année de la mise en œuvre de leurs politiques et taux de recouvrement des dépenses à leurs organes directeurs ; référence (2017) : 15/29 (51 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. L'OMS présente le taux de recouvrement des dépenses chaque année dans ses états financiers vérifiés.	Question à réponse binaire (oui/non).

Partie II : Engagements des États Membres

Engagements intéressant l'OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l'OMS pour 2021	Données explicatives sur la méthodologie/l'approche
Garantir la stabilité			
3. Diversifier les sources de financement du système des Nations Unies pour le développement	<i>Nombre d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui affichent un accroissement annuel du nombre de donateurs versant des contributions volontaires aux ressources de base ; référence (2017) : 66 % ; cible (2023) : 100 %.</i>	Le nombre d'États Membres versant des contributions volontaires aux ressources de base a augmenté en 2021 (11) par rapport aux chiffres de 2020 (8) et de 2019 (12).	<i>Nombre d'États Membres versant des contributions aux ressources de base et augmentation/baisse par rapport à l'année précédente et par rapport à la référence de 2017 (en pourcentage et en nombre). Sur la base du nombre de donateurs apportant des contributions volontaires aux ressources de base.</i>

Engagements intéressant l’OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l’OMS pour 2021	Données explicatives sur la méthodologie/l’approche
4. Assurer un financement prévisible pour répondre aux besoins particuliers des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui sont énoncés dans les plans stratégiques des entités membres, et aux besoins de financement du plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement au niveau national	<i>Proportion d’entités du système des Nations Unies pour le développement qui disent recevoir au moins 50 % de leurs contributions dans le cadre d’engagements pluriannuels ; référence (2017) : 48 % ; cible (2023) : 100 %.</i>	36 %	<p>Sur la base de la définition suivante : « part du total des contributions reçues pendant une année donnée qui relève d’un engagement financier pluriannuel ».</p> <p>Accords (contributions) couvrant une période supérieure à 365 jours, sur la base de la valeur des accords en dollars des États-Unis (USD).</p> <p>Ces données sont fondées sur les dates de début et de fin des contributions pour lesquelles des recettes ont été comptabilisées en 2021.</p>
Favoriser la cohérence et l’efficacité			
6. Faciliter et appuyer la mise en œuvre de mesures d’efficacité, le cas échéant et dans la mesure du possible	<i>Pourcentage du coût des locaux communs couvert par des contributions financières ou en nature supplémentaires ; référence (2019) : à définir ; cible (à partir de 2020) : 100 %.</i>	Aucune contribution financière ou en nature supplémentaire n’a été apportée à l’OMS pour couvrir le coût des locaux communs ou le déménagement vers ceux-ci.	
7. Appliquer pleinement les taux de recouvrement des dépenses approuvés par les organes directeurs compétents	<i>Nombre moyen de dérogations à l’application du taux de recouvrement des dépenses accordées par entité du système des Nations Unies pour le développement et par an ; référence (2018) : à confirmer [1] ; cible (à partir de 2019) : 0.</i>	En 2021, l’OMS a accordé des dérogations sur 24 accords (12 donateurs), pour une valeur totale de 70 millions USD.	<p>Nombre de dérogations pour recouvrement de dépenses accordées pendant l’année (et valeur totale des dérogations en dollars des États-Unis).</p> <p>Note : un élément supplémentaire (valeur en dollars des États-Unis) est demandé par rapport à l’indicateur.</p>